

## APPEL A PROJETS

Pour ceux qui veulent débiter un projet en agriculture, l'Agence de Développement Rural et d'Aménagement Foncier (ADRAF) lance un appel à projets pour l'attribution **en location d'espaces agricoles** situés sur la parcelle cadastrale n°21 du Morcellement Ballande section Tamoa à Païta

Vous êtes porteur de projet en agriculture, vous ne disposez pas de foncier, vous souhaitez vous tester avant de vous lancer, testez votre projet au sein de l'espace test agricole de la Tamoa

Le test d'activité consiste à développer son projet de manière responsable et autonome, en grandeur réelle, sur une durée limitée à 12 mois, renouvelable 2 fois maximum, dans un cadre qui réduit la prise de risque.

Il permet à l'entrepreneur à l'essai d'évaluer son projet et sa capacité à le mener, dans le but de décider de la poursuite, de l'ajustement ou de l'abandon de celui-ci.

Pour toute question ou demande d'information complémentaire, contacter le 25.86.00. ou par mail à [adraf@adraf.nc](mailto:adraf@adraf.nc)

### Conditions de candidatures

L'appel à projets est ouvert à toute personne physique :

- disposant d'une formation agricole et/ou d'une expérience significative dans le domaine
- ayant un projet concret d'installation

### Retrait du dossier

Le dossier de candidature est disponible :

- en ligne : sur le site internet <https://www.adraf.nc/> à la rubrique TELECHARGEMENTS / APPEL A PROJETS
- par courriel, en envoyant une demande (précisant qu'elle concerne l'espace-test agricole de la Tamoa) à l'adresse : [candidature@adraf.nc](mailto:candidature@adraf.nc)
- sur place : dans les locaux de l'ADRAF au 1 rue de la Somme, à Nouméa

Les modalités de l'appel à projet sont détaillées dans le dossier de candidature à retirer.

### Dépôt des candidatures

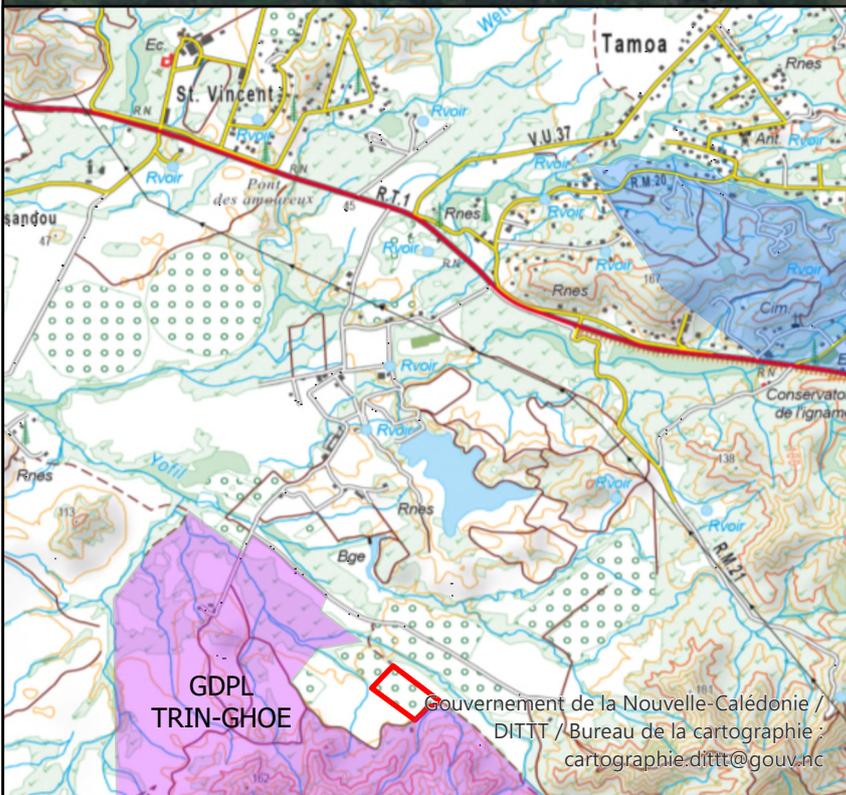
Les dossiers doivent être déposés **au plus tard le 5 octobre 2025** (Passée cette date, les candidatures pourront ne plus être prises en considération) :

- par mail à [candidature@adraf.nc](mailto:candidature@adraf.nc)
- au siège de l'ADRAF (1 rue de la Somme, Nouméa)
- par voie postale (BP 4228 – 98847 Nouméa Cedex, cachet de la poste faisant foi).

Cet avis ne saurait en aucun cas être considéré comme un engagement de l'ADRAF à l'égard des candidats.



Commune de Païta  
Section Morcellement Ballande  
Parcelle B  
Périmètre locatif de La Tamoa  
Echelle : 1 : 8 000



AIL / Province Nord / Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie  
0 100 200 400 Mètres